

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise STELLA Networks, 57 RUE JACQUARD, 77400 LAGNY-SUR-MARNE (07.53.45.47.78) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public, afin de réaliser des travaux de maintenance pour le réseau Orange, sur la route communale C3 d'Antoigny, direction Saint-Ouen-le-Brisoult, du 16 mars au 16 avril 2026,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 - Afin de réaliser des travaux (*Remplacement de poteau téléphonique*), l'entreprise STELLA Networks est autorisée à occuper le domaine public, sur la route communale C3 d'Antoigny, direction Saint-Ouen-le-Brisoult, du 16 mars au 16 avril 2026.

ARTICLE 2 - Pendant la durée des travaux :

- La circulation sera alternée par feux tricolores et/ou personnel de l'entreprise ;
- Le stationnement sera réservé au droit du chantier.

ARTICLE 3 – Le demandeur se conformera aux prescriptions des services techniques pour ces travaux.

ARTICLE 4 - Les travaux de réfection définitive de tranché, seront réalisés par la commune de La Ferté-Macé et facturés au demandeur.

ARTICLE 5 - Dès la fin des travaux, le demandeur devra prendre contact avec les services techniques de la commune de La Ferté-Macé (16 rue Pierre Neveu 61600 La Ferté-Macé – 02.33.14.00.45 – services.techniques@lafertemace.fr), afin de pouvoir réaliser l'attachement.

ARTICLE 6 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 7 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par l'entreprise STELLA Networks.

ARTICLE 8 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- L'entreprise STELLA Networks

Fait à LA FERTE-MACE, le 12/03/2026
Le Maire, Michel LEROYER

